

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique

Université de Relizane -Ahmed Zabana

Vice rectorat du Développement, de la Prospective et

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

جامعة غليزان - أحمد زبانا

نيابة المديرية للتعليم والإستشراف والتوجيه



AVIS D'ATTRIBUTION
PROVISOIRE DE CONSULTATION

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 02 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 46 du loi n°12-23 du 18 Moharram 1445 correspondant au 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics. La direction de l'Université de Relizane, inscrite sous le numéro d'identification fiscale 000848019007735, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis de consultation N°03/2026 relative À l'opération : Etude, suivi et travaux de réhabilitation des résidences universitaires tranche 2025-Wilaya de Relizane: Résidences universitaires Lakhdar Amar et Mehdi Mohamed Qu'a l'issue de jugement des offres, La consultation est attribuée provisoirement au soumissionnaire ci-après:

Soumissionnaire	Numéro d'identification fiscale	Note globale (technique + financière)	Montant proposé (DA TTC)	Montant corrigé (DA TTC)	Délai D'étude	Délai De suivi	Observation
التجمع الدراسي GROUPEMENT ATELIER 2 فلاحي الحاج محمد (ويوسف علي)	186270101521139 00000	75,00	3 291 540,00	3 291 540,00	45 jours	90 jours	L'offre la plus avantageuse

Observation : tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès le Vice rectorat du Développement, de la Prospective et de l'orientation de l'Université de Relizane dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de parution du présent avis dans le site-web de l'université de Relizane et ce, conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 de la 16/09/2015, portant réglementation des

marchés publics et des délégations de service public ,et l'article 56 du loi n°12-23 du 18 Moharram 1445 correspondant au 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Relizane le :06/08/2026

Le directeur de l'université

السيد: طيب جعفري
مدير جامعة غليزان

